



Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 23/11/2020

Cellule de gestion de crise Vendredi 20 novembre 2020 à 8 H 00

M. le préfet souhaite la bienvenue aux participants et indique que d'après les indicateurs, l'amélioration de la situation sanitaire semble se confirmer. Les courbes des indicateurs épidémiologiques du bassin de Reims ont désormais rejoint les valeurs moyennes des indicateurs du département : il n'y a plus une situation particulière rémoise comme cela était le cas au moment du rebond des contaminations en septembre.

Il n'est pas exclu que le Président de la République prenne des mesures pour amorcer un déconfinement pour un ensemble d'activités. Cette nouvelle serait accueillie avec un certain soulagement, car il existe de nombreux retours ou expressions relatant le malaise ou à la souffrance de certains secteurs économiques et de diverses entreprises. M. le préfet cite l'exemple de l'UMIH avec qui il a échangé récemment et qui lui a fait part de la détresse de la vive détresse de la profession : pour beaucoup, la question du dépôt de bilan se pose. M. le préfet indique qu'il a bien conscience de cette situation et que ces données sont remontées au niveau central.

M. le préfet annonce l'ordre du jour :

- présentation de la situation sanitaire
- point sur les moyens mis en œuvre au sein des établissements scolaires
- point sur les dispositifs d'accompagnement dans le cadre de la crise

Point 1 : Situation sanitaire

Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne (données ARS consolidées au 19/11/2020)

	28/09/20	15/10/20	21/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20
Grand-Est										
Ti GE	38,9	106,0	158,3	353	405,5	445,1	435	386,5	264,5	231,6
Ti GE 65 ans et +	21,7	66,6	110,7	278,8	325,1	360	392,6	366,4	291,3	271,5
Tp GE	3,0	7,6	8,8	14,4	16,8	17,2	17,2	16,2	15	14,6
Marne										
Ti 51	62,3	132,5	178,6	312,5	346,7	373,5	301,5	260,2	177,2	159,5
Ti 51 65 ans et +	37,1	74,2	134,3	271,3	295,2	327	274,9	240,4	195,3	189,1
Tp 51	5,1	9,5	10,8	16,2	19,4	19,6	16	15	13,1	12,4

Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 19/11/2020)

	28/09/20	15/10/20	21/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20
nb hospitalisation 51	36	50	76	103	132	162	173	193	218	223
nb réanimation 51	5	13	16	20	20	26	27	40	44	40
Décès GE	3726	3768	3787	3858	3915	3975	4050	4143	4266	4381
Décès 51	281	288	295	304	305	309	312	317	326	342
Occupation lits réa GE	35	59	74	127	174	207	252	303	342	353
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	12,53 %	15,71 %	26,96 %	36,94 %	43,95 %	53,50 %	64,33 %	72,61 %	74,95 %

M. le délégué territorial de l'ARS Marne explique que d'une façon générale les courbes des indicateurs épidémiologiques sont à la baisse. Pour la Marne :

- Le taux d'incidence qui a connu ses plus importantes valeurs au début novembre (373/100 000) s'établit désormais à 159,5/100 000
- Le taux de positivité qui a également connu ses plus importantes valeurs au début novembre (19,6%) se situe désormais à 12,4 %

Toutefois, des taux très importants subsistent chez les personnes les plus fragiles (+ de 80 ans) et au sein du public vecteur de la maladie (les 20-29ans), pour la Marne, ils sont de :

- Ti 80 ans et + (51) = 274/100 000
- Ti 20-29 ans (51) = 231,7/100 000

Ces taux inquiètent les responsables des ESMS au sein desquels il est nécessaire de prendre des précautions. Il cite l'exemple de l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville qui a connu un important cluster en début de semaine : la moitié des résidents (51 cas) et une partie des agents (17 cas) ont été testés positifs au Covid-19.

Concernant les chiffres croissants du nombre de personnes accueillies au sein des services hospitaliers et de réanimation, cette tendance haussière s'explique par le phénomène des transferts de patients de l'hôpital de Charleville-Mézières vers les établissements de Reims et de Bezannes. (NDLR : Ti (08) = 340,1/100 000 soit deux fois plus que Ti 51).

Afin de réduire le plus possible la pression au sein des services de soins :

- des réflexions sont actuellement menées pour mettre en place des potentiels protocoles d'oxygénothérapie à domicile suite à une récente expérience à Strasbourg ;
- des renforcements de personnels soignants ont lieu au sein des ESMS.

M. le délégué territorial de l'ARS Marne explique que les hôpitaux travaillent également en parallèle au sujet de la réactivation et de l'amélioration des procédures liées au risque attentat actuel (plan d'accueil de nombreuses victimes).

Intervention de M. Lévêque :

L'élu insiste sur l'importance de veiller au bon déroulé du déconfinement pour éviter le phénomène de « stop and go », il souhaiterait savoir de quels moyens les pouvoirs publics disposent afin d'accompagner la sortie du confinement. Il cite notamment la question de la surveillance de la qualité des eaux usées des stations d'épuration pour permettre d'avoir très tôt un signal d'alerte en cas de rebond.

Réponse du délégué territorial de l'ARS :

Les moyens essentiels sont la généralisation des tests antigéniques. Des ingénieurs veillent également à la qualité des eaux usées. Actuellement sont élaborés des études et des protocoles pour tester la qualité de l'air ambiant.

Intervention de M. de Courson :

L'élu souhaiterait que soit établie une présentation de la situation sanitaire au sein des EHPAD. M. de Courson aimerait également savoir si la mise en place du dépistage systématique hebdomadaire au sein des EHPAD sera rapidement effective suite aux déclarations de Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'autonomie. D'après les déclarations de la ministre, ces tests devraient pouvoir se déployer dès la semaine prochaine. L'élu demande si ces derniers seront également dédiés à l'ensemble des établissements accueillants les personnes âgées dépendantes (ex : MARPA, résidences autonomie). La ministre déléguée en charge de l'autonomie aurait également indiqué qu'il serait bientôt demandé aux visiteurs des résidences pour personnes âgées de présenter un test PCR de moins de 72 H pour être autorisés à effectuer la visite.

Réponse du délégué territorial de l'ARS :

A ce jour, il n'y a pas d'informations officielles ou de consignées données aux services des ARS dans ce sens. Le délégué territorial indique avoir vu les mêmes informations que l'élu au sein des médias. Concernant la question de la situation sanitaire dans les EHPAD, mis à part la situation de l'EHPAD de Saint-Germain-le-Ville, il n'y a pas de cluster de cette dimension. Il indique que dès qu'un cas est détecté au sein de ce type de structure, les visites sont automatiquement suspendues.

Intervention de M. Bruyen :

M. le président du conseil départemental confirme que le cas de l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville est très spécifique : l'établissement n'a pas suivi une procédure de formation en matière de prévention et de lutte contre la Covid-19 et indique que le conseil départemental ne maîtrisait pas le choix effectué par l'équipe de direction de l'établissement.

M. le président du conseil départemental déclare que des statistiques précises sont tenues depuis la première vague de la pandémie et que la mise à jour des chiffres et indicateurs s'effectue trois fois par semaine. Ces données montrent notamment que la situation au sein des autres ESMS est sous contrôle et que concernant le cluster de Saint-Germain-la-Ville les dispositifs mis en place par le conseil départemental et l'ARS portent leurs fruits et que la situation ne semble plus circonscrite. Un mort est cependant à déplorer.

M. le préfet demande aux élus s'il y a des questions au sujet de la situation sanitaire ou si quelqu'un souhaite faire remonter des informations particulières liées à la crise sanitaire d'une façon plus générale.

Intervention de M. de Courson :

L'élu fait référence aux propos introductifs de M. le préfet à la réunion et explique que la situation des moyens et petits commerçants est de plus en plus difficile. L'élu donne les chiffres suivants : d'après le président de l'UCIA de Vitry-le-François, entre 10 et 20 % des commerces ne survivront pas. L'élu revient sur la question des demandes d'ouverture des relais routiers : il indique qu'un relais pourrait ouvrir à Connantray.

Réponse de M. le préfet :

Concernant les commerces de proximité, M. le préfet espère que compte tenu de l'évolution favorable du contexte sanitaire, le Président de la République fera un geste fort à leurs attentions. Malheureusement les bars risquent fort de ne pas pouvoir ouvrir prochainement, car ce sont des lieux où la contamination est potentiellement la plus importante. Le déconfinement sera probablement « méthodique » et progressif.

Au sujet de l'ouverture des relais, M. le préfet répond que l'identification a été centralisée au niveau des DREAL. Il y a eu des négociations de la part de la préfecture afin d'élargir quelque peu la liste (ex : Maison-Blanche), mais cela a été assez difficile et M. le préfet pense que les éventuelles demandes supplémentaires d'ouverture risqueraient d'être vouées à l'échec, la volonté des services étant visiblement de limiter le nombre de routiers ouverts en France (près de 360 à l'échelle nationale).

Intervention de M. Lévêque :

L'élu soutient les propos du précédent intervenant et indique que deux commerces ont fermé récemment dans sa commune du fait de la crise. Il explique qu'il n'y a pas que les difficultés financières qui entrent en jeu mais également des problématiques liées à une baisse du moral ou à un certain découragement (ex : commerçants en âge de prendre leur retraite qui auraient souhaité poursuivre et qui décident de stopper leurs activités par lassitude). Les dégâts au niveau de l'animation commerciale des centres bourges seront importants.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet déclare avoir pleinement conscience de cet état d'esprit et explique que ces mêmes informations lui sont transmises au cours des réunions hebdomadaires avec les représentants des acteurs économiques. Cette baisse de moral se traduit notamment par le fait que les entrepreneurs sollicitent de moins en moins les dispositifs de soutien, tels que le PGE ou le fonds Résistance : la question financière ou de trésorerie n'est donc pas l'unique problématique. Les entrepreneurs se déclarent être dans une certaine morosité et souhaitent reprendre leur activité. Les deux présidents des tribunaux de commerce indiquent qu'il n'y a pas de dossiers en procédure, mais que le taux de liquidation des entreprises est en nette augmentation. La CMA a déclaré qu'une entreprise sur dix envisage une cessation d'activité et une sur cinq pense à réduire la masse salariale.

Point 2 : Situation au sein des établissements scolaires

M. l'IA-DASEN effectue un bref point au sujet de la situation sanitaire au sein des établissements scolaires. Il explique que le phénomène de décroissance des chiffres de Covid-19 y est également bien réel (une trentaine de cas Covid-19 en moins en moyenne cette semaine). Il subsiste toutefois quelques zones d'alerte dans un certain nombre d'établissements de Reims, il n'y a cependant pas de fermetures de classes supplémentaires prises par arrêté préfectoral.

Point 3 : La gestion du confinement et de ses conséquences

M. le préfet explique qu'une instruction vient d'être transmise aux services préfectoraux relative au soutien et à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Cette opération est budgétée au sein de la 3^e loi de finances rectificative pour 2020. M. le préfet rappelle qu'un milliard d'euros supplémentaires ont été ouverts au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et que cette dotation supplémentaire a été réalisée à destination du bloc communal pour la transition énergétique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine.

M. le préfet explique que les territoires éligibles à ces projets sont autant ruraux qu'urbains. L'engagement des crédits doit se faire avant le 31/12/2021. Le cumul des subventions avec notamment la DPV (dotation de la politique de la ville) ou autres subvention est possible.

Sur cette enveloppe :

- 650 millions d'euros sont fléchés sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et des EPCI (60 millions d'euros pour la région Grand-Est) ;
- 300 millions le sont pour les conseils départementaux (27 millions d'euros pour la région Grand-Est) ;
- 50 millions d'euros (à l'échelle nationale) sont orientés vers les équipements sportifs structurants (ex : piscine, salle spécialisée) des communes et des EPCI.

M. le préfet indique que des informations supplémentaires seront transmises aux élus à la prochaine réunion et qu'il serait intéressant que ces derniers puissent se mobiliser sur ces nouveaux fonds. En effet, les représentants des entreprises du BTP indiquent que malgré le plan de relance, les entreprises du secteur restent pour le moment en sous-activité.

Prochaine réunion : vendredi 27 novembre 2020 à 08 H 00 en audioconférence

Le Préfet

Pierre N'GAHANE

